

# Nous, héritiers de Charles Gide...

**La LDH et sa section d'Uzès – ville natale de Charles Gide, théoricien de l'économie sociale – organisent en octobre prochain, avec plusieurs partenaires, les premières «Rencontres Charles Gide». Une occasion de débattre sur les proximités et complémentarités entre économie sociale et droits de l'Homme.**

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH,  
Ewa MACZKA, LDH Paris, et la section LDH d'Uzès

C'était au début des années 1980. Reagan, nouvellement élu, proclamait, devant des auditoires pâmés de plaisir sur leurs pavés d'or, que l'Etat n'était pas la solution, mais le problème. Thatcher, quant à elle, y rajoutait son refus de toute politique sociale, puisque il n'y a pas, selon elle, de société, mais juste des individus. Et les portes sont alors ouvertes pour le profit individuel, pour les retours sur investissements financiers. C'est l'époque du «*Greed is good*». Sinistre paraphrase du «*Green is good*» des écologistes, qui cherchaient à attirer l'attention sur la crise climatique systémique à venir. A l'époque, personne ne pouvait prévoir la dégradation rapide que nous vérifions aujourd'hui. La crise ? Quelle crise ? Selon la théorie du ruissellement, plus il y a de riches qui font du profit, plus il y a de gouttes qui tombent du haut vers le bas. C'était faux, les très riches se sont enrichis et les très pauvres appauvris, et les fameuses classes moyennes, censées stabiliser le système, ont pu d'abord en profiter, mais à crédit, pour ensuite déchanter. A cette époque, l'économie sociale n'est pas identifiée comme une

autre façon de produire, mais soit comme un secteur résiduel pour industrie en crise, soit comme un territoire d'utopie. Et les droits de l'Homme ne sont rien d'autre que la réserve dans laquelle s'enferment les bien-pensants, les « bonnes âmes ». Bref, les « droits-de-l'Hommistes » sont des témoins de l'Histoire, mais pas des acteurs pour le futur.

## Une même philosophie politique

Ainsi condamnés ensemble par un cours nouveau de la politique qui érigéait la sécurité comme la seule des libertés à défendre par l'Etat, et l'accaparement individuel de richesses comme la seule vertu économique de long terme, l'économie sociale d'une part et les droits de l'Homme de l'autre semblaient partager une même communauté de destin, celui de la perte de sens. Mais cette communauté de destin n'est-elle pas au fond assez justifiée ? La question n'est pas tant celle de leurs places respectives. Contrairement aux déclarations des publicitaires du profit facile et de l'individualisme érigé en paradigme, l'économie sociale n'a jamais eu autant d'utilité sociale que... pendant les crises ! Et malgré

*Il existe un point central sur lequel économie sociale et droits de l'Homme ont une proximité et une complémentarité pleines d'avenir. C'est la question de la finalité de l'économie.*

les rodomontades des faux prophètes de la fin de l'Histoire, il a toujours fallu des défenseurs des droits. Et ce n'est pas parce que leur nombre n'était pas à la hauteur de la tâche, qu'elles et ils se fixaient, que les causes à défendre n'existaient plus. Nous pourrions raisonner autrement. Et si c'était justement leur commune identité de philosophie politique qui les jetait dans le chaudron des rapports de force politiques ?

A l'heure où le libéralisme économique n'est plus triomphant, les questions de la nature du développement et de ses conditions sont de nouveau posées. Tout l'enjeu est de faire qu'elles débouchent sur une nouvelle conception du monde et ne se perdent pas, soit dans la fuite en avant et le sauve-qui-peut, soit dans le confort d'un simple petit supplément de crédibilité. Il convient donc maintenant de revenir aux fondements communs de cette philosophie politique que, d'une part l'économie sociale, et, d'autre part, les droits de l'Homme, partagent. Et cette identité de vue est ancienne. Aux cinq principes sur lesquels se fonde l'économie sociale (liberté d'association, démocratie, répartition égalitaire, autonomie, soli-

darité) correspondent les fondements sur lesquels reposent la promotion et la défense des droits de l'Homme, l'indivisibilité des droits et leur universalité, qui permettent d'en assurer l'effectivité.

### De la finalité de l'économie

Il existe un point central sur lequel économie sociale et droits de l'Homme ont une proximité et une complémentarité pleines d'avenir. C'est la question de la finalité de l'économie. C'est ce que révèlent, ou mettent en lumière, d'une part, la crise climatique, et, d'autre part, la crise que l'on ne peut raisonnablement caractériser comme limitée à la sphère financière. S'il s'agit donc d'une crise systémique qui va jusqu'à poser la question de la survie de la Terre et de ses espèces vivantes, la finalité de la production devient la seule question essentielle. Que produire ? Pour qui produire ? Comment produire ? Considérant que l'on ne peut plus consommer plus que ce que la planète ne peut supporter, et qu'il convient d'envisager un facteur 4 dans la diminution des consommations d'énergie, garantir l'effectivité des droits de l'Homme à chacun et à chacune et partout devient un axe stratégique. Et nous posons alors les questions des produits, de leur nature et de leur utilité. Non seulement c'est le type de production et de ses méthodes qui sont en cause, mais aussi le rôle des entreprises. Elles devront prendre en charge la totalité du processus dans le cadre d'une responsabilité sociale qui interdirait, de fait, de renvoyer vers la collectivité le soin de régler ses nuisances et ses effets négatifs sur l'environnement. Elles devront concevoir un mode de production économe en ressources, respectueux des femmes et des hommes qui y travaillent. La conception qui fait d'une entre-

*Comment contribuer pratiquement, chacun à sa place, mais plus visiblement ensemble, à un pouvoir collectif d'intervention sur certains choix économiques et sociaux, pour mieux garantir égalité et effectivité des droits ?*

prise une entité régie par son propre développement et renvoyant les conséquences de ce qu'elle fait vers l'extérieur n'est pas ou plus tenable. En un mot, ce que les économistes appellent les « externalités » n'apparaît plus comme une représentation acceptable des responsabilités. Comment ? C'est là que peut-être la proximité entre l'économie sociale et les droits de l'Homme prend de la force : si la crise est systémique, la vulnérabilité est différentielle, comme le montrent régulièrement les conséquences de toutes les catastrophes naturelles. L'enjeu est tel que la proximité, la communauté de vue et de personnes entre les acteurs de l'économie sociale et les militants des droits de l'Homme ne sont plus suffisantes. La question de l'heure est d'en faire un axe stratégique, et non plus une possibilité.

### Le retour aux valeurs communes

Notre conception des droits de l'Homme est fondée sur leur universalité et leur indivisibilité. Nous pouvons en tirer un principe d'action politique : une

« citoyenneté sociale », articulant l'engagement civique et l'exercice de droits économiques et sociaux, et donnant autant d'importance à l'individuation qu'à la solidarité. Dès lors nous posons la question d'agir autrement, d'une part pour conjuguer liberté et égalité, d'autre part pour être à la hauteur des enjeux d'une crise systémique, environnementale, économique, sociale. La conclusion en est qu'il faut rompre l'isolement fonctionnel dans lequel se sont enfermées, d'une part, les organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme et, d'autre part, les structures de l'économie sociale. Si dans les fondements philosophiques et politiques, la base peut apparaître commune, l'Histoire, singulièrement en France, a sérieusement séparé les deux champs d'activités. Nous faisons l'analyse qu'aujourd'hui, le retour aux valeurs communes est inévitable. Et ces questions sont évidemment politiques. Quelles forces réunir pour qu'un autre monde devienne possible ? Quelles mobilisations citoyennes assez puissantes pour donner aux

### Les « Premières rencontres Charles Gide » « Economie sociale et solidaire et droits de l'Homme » Les 19 et 20 octobre 2012, à Uzès (salle polyvalente)

#### Au programme

- Exposition consacrée à Charles Gide, à la médiathèque d'Uzès
- Œuvre de Charles Gide : un héritage visionnaire
- Présentation des travaux des élèves du lycée Charles Gide à Uzès
- Projection d'un film sur l'économie sociale et solidaire
- Table ronde « Economie sociale, entre droits de l'Homme et logiques de marché »
- Table ronde « Quelles contributions de l'éducation à l'économie sociale ? »
- Table ronde « Economie sociale : un levier pour le développement local ? »
- Table ronde : « L'économie sociale et solidaire, une alternative dans les crises économiques »
- Clôture des Rencontres par Pierre Tartakowsky, président de la LDH

Pour toute information, voir [www.ldh-uzes.org](http://www.ldh-uzes.org)



de santé, de consommation ou de sûreté. Les droits sont-ils une possibilité, une option, ou une nécessité ? Fait-on de la bonne politique quand elle n'est pas fondée sur les droits ?

Ces questions sont donc posées aussi bien aux acteurs de l'économie sociale qu'aux militants des droits de l'Homme. Le dialogue, qui ne date pas d'hier, se construit en tension, mais sur une pensée commune encore trop souvent méconnue. Il s'agit non seulement de développer des réseaux de militants, mais de participer activement au projet de construction d'une entreprise durable en ce qu'elle respecte les droits de ses sociétaires, ses salariés, l'environnement.

### **Les «Rencontres Charles Gide» d'Uzès**

Au-delà de ces échanges de pratiques, peut-on identifier et valider l'existence d'une correspondance entre les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire, et la dimension invisible et universelle des droits fondamentaux ? C'est en s'appuyant sur l'héritage de Charles Gide (1847-1932), promoteur de l'idée de coopération visant à «concilier la justice avec la liberté» pour résoudre le problème social, que nous entendons traiter de ces enjeux. Né à Uzès, ce professeur d'économie a incarné l'idée d'une communauté de valeurs entre l'économie sociale et les droits de l'Homme, à travers son engagement, en tant que promoteur de l'idée d'une «République coopérative», et en tant que membre du Comité central puis vice-président de la LDH.

© DR

droits plus d'égalité et d'universalité ? Comment contribuer pratiquement, chacun à sa place, mais plus visiblement ensemble, à un pouvoir collectif d'intervention sur certains choix économiques et sociaux, pour mieux garantir égalité et effectivité des droits ? Comment donner à nos enfants le goût de l'intérêt commun par une formation à la coopération plutôt qu'à la concurrence ? Car il faut rappeler que la coupure entre l'économique et le politique, et la soumission du social à l'économique ont toujours permis le maintien de l'ordre inégalitaire établi. La «société civile», en revanche, par ses alliances de «valeurs sociales», montre aux acteurs politiques que les principes d'égalité, de solidarité, de citoyenneté sont les fondements d'une démocratie à la fois politique, économique et sociale. Le temps est venu d'interroger ce modèle au vu des défis posés par les mutations liées à la mon-

dialisation des économies et des marchés, le libéralisme et le jeu concurrentiel de l'espace économique. Dans quelle mesure ce secteur est-il porteur de droits et d'alternatives ? Peut-il conduire à un nouveau compromis social ? Ses missions, ses valeurs historiques, ses aspirations sociales sont-elles conciliaires avec les dynamiques d'une économie de marché ? Enfin, vers quel modèle d'entreprises socialement responsables tendent ses acteurs ? Cette nouvelle posture est d'autant plus forte que les soubresauts financiers, mais aussi les désastres écologiques ou technologiques ont mis en lumière que si la crise touche toute le monde, la vulnérabilité est différentielle. Aussi, il ne peut plus être accepté que les efforts soient toujours plus importants du côté des plus modestes - l'égalité en matière d'emploi, de revenus, de patrimoine, mais aussi en conséquence en matière de logement,

**Charles Gide a incarné l'idée d'une communauté de valeurs entre l'économie sociale et les droits de l'Homme, en tant que promoteur de l'idée d'une «République coopérative», et en tant que membre du Comité central puis vice-président de la LDH.**

Aujourd'hui, nous entendons inscrire nos débats dans la continuité de cette pensée, afin de contribuer à une réflexion contemporaine sur les problématiques convergentes entre droits de l'Homme et économie sociale, mis tous deux au défi d'une économie mondialisée. ●